Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-54_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 54-2026
Délibération : 54-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt et un février, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUCHEES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a été récemment touchée par de fortes pluies et des épisodes d'inondations ayant affecté plusieurs infrastructures communales.

Ces intempéries, survenues en Bretagne, ont provoqué des dégradations importantes sur deux routes communales qui avaient pourtant fait l'objet de travaux de réfection complète en 2024 et 2025. Les fortes précipitations et les ruissellements ont entraîné des détériorations significatives de la chaussée, nécessitant aujourd'hui des travaux de remise en état afin de garantir la sécurité des usagers et la pérennité des infrastructures.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces événements climatiques et de l'ampleur des dommages constatés, la commune souhaite solliciter une aide financière de l'État au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-54_2026-DE

Le plan de financement prévisionnel fait apparaître un montant total de travaux estimé à 224 920,00 € HT pour la remise en état des deux voies communales concernées. La commune sollicite un financement à hauteur de 80 % de ce montant, l'équivalent de 179 936,00 € HT.

Au regard de l'importance de cette dépense pour le budget communal, il apparaît nécessaire de mobiliser les dispositifs de soutien existants afin d'accompagner la collectivité dans la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le projet de travaux de remise en état des deux routes communales endommagées à la suite des fortes pluies et inondations ;**
- **Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant de 223 420,00 € HT ;**
- **Décide de solliciter une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant des travaux, au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ;**
- **Autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document nécessaire à l'instruction et à la réalisation de cette opération.**

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.